



Syndicat CGT Renault Cléon

3 avril 2020

Accord de crise Renault : vol des congés et travail obligatoire !!! La CGT ne signe pas !!!

La direction a mis à signature un accord appelé «accord de solidarité et d'avenir», un accord basé en réalité sur les ordonnances mises en place par le gouvernement :

Sur la prétendue indemnisation à 100% du chômage partiel :

- La direction laisse les salariés financer eux-mêmes leurs pertes de salaire en prenant, obligatoirement, 1 jours de congé pour 5 jours d'activité partielle. Il suffirait pourtant de prendre 7.5% des 320 millions d'euros que vont toucher les actionnaires pour maintenir la rémunération des salariés à 100% pour 30 jours d'activité partielle. De plus, les intérimaires, prestataires, entreprises extérieures... qui travaillent pour Renault sont les grands oubliés. Pas un mot pour eux, la direction devrait leur donner les mêmes garanties.

Travail obligatoire 6 jours par semaine :

- En plus de la flexibilité déjà existante, la direction pourra organiser des séances supplémentaires obligatoires et obliger les salariés à travailler 6 jours par semaine.

Suppression et décalage des congés annuels :

- La direction pourra modifier la durée et le positionnement des congés payés d'été déjà fixés pour répondre à la demande commerciale, en ne laissant que 12 jours consécutifs entre le 1er juillet et le 30 septembre aux salariés.

Pour la CGT, c'est un accord qui va permettre à la direction de voler les jours de congés des salariés, de flexibiliser encore davantage et d'imposer les semaines de 6 jours.

CGT Renault Cléon

Contacts :

William Audoux : 0683052158

Pascal Le Manach : 0666141890